

MAIRIE MARSAT  
10 rue du Coudet  
63200 MARSAT  
Tél.04.73.64.59.00

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 2024-133

OBJET : Arrêté portant dérogation à l'arrêté n°2024-102

**La maire de Marsat,**

**Vu** les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2212-2,

**Vu** le code de l'environnement et notamment l'article L420-3,

**Vu** l'arrêté préfectoral du Puy-de-Dôme n°20241009 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2024/2025 dans le département du Puy-de-Dôme,

**Vu** l'arrêté municipal n°2024-102 en date du 8 aout 2024 portant interdiction de chasser aux abords des bâtiments et du centre équestre dans une limite de 200 mètres,

**Considérant**, les dangers occasionnés par les sangliers pour les usagers de la route,

**Considérant**, les dégradations dans les exploitations agricoles,

**Considérant** la nécessité de réguler la population de sangliers,

**Considérant** ainsi que cette situation justifie une dérogation temporaire aux limitations fixées par l'arrêté municipal n°2024-102.

ARRÊTE

**ARTICLE 1** : La chasse est interdite sur la commune de MARSAT sur les secteurs suivants même sans armes, avec ou sans chien :

- périmètre de 50 mètres autour des maisons d'habitation et des bâtiments agricoles sis sur la commune de MARSAT
- périmètre de 50 mètres autour du centre équestre

Cette dérogation s'applique pour la période du 26 octobre 2024 à 7 heures au 22 novembre 2024 à 17 heures.

**ARTICLE 2** : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 1 entraine une amende de 1<sup>ère</sup> classe.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Monsieur le Président de la Société de Chasse de Marsat « Saint Hubert »

Madame la Maire de la commune de MARSAT,

Monsieur le Chef du Commissariat de RIOM,

Madame la sous-préfète de RIOM,

Monsieur le Président de la Fédération de Chasse du Puy-de-Dôme

Monsieur le Président de la Société de chasse « Domaine de Cœur » de MENETROL,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté,

Marsat, le 24 octobre 2024

La Maire,  
Anne-Catherine LAFARGE

